

Conseil communautaire du jeudi 15 février 2024 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : 9 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 50
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers absents : 8
 Dont suppléés : 0
 Dont pouvoirs : 3
Nombre de votants : 45

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président
4. Schéma départemental du Volontariat
5. Décentralisation de la compétence publicité au 1er janvier 2024
6. Carte scolaire 2024-2025
7. Convention avec le Vélorail de la Vingeanne
8. Gestion des biodéchets de la restauration scolaire
9. Ouverture des crédits en investissement avant le vote du Budget Primitif
10. Investissement 2024 - Demandes de subventions
11. Projet cyclo-champêtre
12. Schéma de développement des aires de covoiturage
13. Information sur la trésorerie
14. Questions diverses

Étaient présents : Georges APERT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Alain BOVE - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Charlène COLLET - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Gérard DEGUY - Bernard GRIBELIN - Patrick MOREAU - Séverine PRUDHOMME - Marie-Claude ROUGEOT

Étaient absents : Cyril BELLANT - Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Bernard GRIBELIN pouvoir à Georges APERT - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT pouvoir à Didier PETITJEAN

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Pôle scolaire Arceau-Beire-Viévgne : Le Président indique qu'un premier rendez-vous a eu lieu avec l'Atelier d'Architecture HVR. Le cabinet doit prendre en compte les observations faites à l'occasion du jury de concours et remettre une proposition :

- Inversement du sens de circulation de la rue à sens unique créée afin de réduire les problèmes de circulation dans la rue principale (route de Dijon)
- Modification de la giration pour le flux bus et VL venant de Viévgne en l'élargissant

- Limitation de la visibilité directe depuis le lotissement sur les cours de récréation et pignon sud du bâtiment
- Budget global de l'opération

Plateforme Mobilité : D. JACQUOT indique qu'un conseiller mobilité fera une permanence à France Services le 26 mars 2024.

Manifestations de l'Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER détaille les manifestations de l'Ecole des 3 Arts de février à mai 2024. Elle rappelle que les demandes de prestations de l'Orchestre d'Harmonie doivent être anticipées.

Petite crèche à Fontaine-Française : C. CHARLOT indique que la petite crèche a ouvert dans les nouveaux locaux le lundi 29 janvier 2024.

Accompagnement vers l'emploi : Le Président rappelle que le 1^{er} Forum pour l'emploi a eu lieu le 28 novembre 2023. Dans la continuité, un afterwork a été organisé le 14 février 2024 avec les entreprises et les élus en présence de nombreux partenaires (France Travail, CCI, CR BFC, CD 21, Mission Locale, CAP EMPLOI, CESAM, GEIQ (Transport, Services à la Personne, BTP) ARIQ BTP, APSALC, SASTI, PETR, Terres du possible). 15 entreprises étaient présentes, le Président regrette la faible participation des élus à cet évènement.

Transition écologique : Le Président indique qu'une soirée thématique sur la question de la transition écologique sera organisée prochainement.

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 7 décembre 2023.

3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Référé-expertise maison en péril Chaume et Courchamp : la réunion d'ouverture d'expertise s'est tenue le vendredi 12 janvier 2024, des investigations complémentaires (études de sol) ont été demandées par l'experte.
- Marchés Publics :
 - Réhabilitation du terrain de foot à Fontaine-Française : attribution du marché de travaux à l'entreprise SOTREN pour un montant de 50 750€ HT
 - Fourniture de 2 pergolas pour la piscine intercommunale : attribution du marché à l'entreprise Alu 21 pour un montant de 14 700 € TTC
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le changement du système de chauffage de la piscine intercommunale : attribution du marché à l'entreprise CSI pour un montant de 14 750 € TTC

4. Schéma départemental du Volontariat

Hubert POULLOT, Président du conseil d'administration, Régis DEZA, Contrôle Général, Directeur du service et Jean-Louis MARC, Lieutenant-Colonel, sous-directeur du volontariat, présente le schéma départemental du Volontariat du SDIS de la Côte d'Or.

Interventions :

N. GAVOILLE demande quels documents peuvent être diffusés dans les communes pour susciter le volontariat, notamment durant les recensements.

H. POULLOT précise qu'il existe des flyers qui peuvent être envoyés aux communes.

B. PETIT demande si une présentation est prévue dans les collèges.

H. POULLOT indique que c'est en cours de déploiement, en lien avec les principaux des collèges.

5. Décentralisation de la compétence publicité au 1er janvier 2024

Le Président rappelle les modalités de l'exercice de cette compétence avant le 1er janvier 2024 :

- Le Maire si la commune était dotée d'un règlement local
- Le Préfet dans tous les autres cas

Contrairement à la première version de la Loi qui prévoyait un transfert à la Communauté de Communes, la compétence a été transférée aux Maires, quel que soit la taille de la commune.

Le décret n° 2023-1409 du 29/12/2023 a instauré le système de guichet unique en mairie pour le dépôt et l'enregistrement des déclarations et autorisations préalables.

- Les responsabilités de l'autorité de police de la publicité :
- L'enregistrement et le suivi des déclarations préalables de publicité
- L'instruction et la délivrance des autorisations d'enseignes
- La police des dispositifs en infraction

Le Ministère de la transition écologique a actualisé le guide pratique relatif à la réglementation de la publicité extérieure. L'antenne de la Côte d'Or du CNFPT propose une journée de formation aux bases de la réglementation de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes, le 7 mars 2024.

Le PETR étudie la mise en place d'un service mutualisé qui serait proposé aux communes.

6. Carte scolaire 2024-2025

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

MANIFESTE son opposition à la fermeture des classes de maternelle à Renève et d'élémentaire à Mirebeau pour la rentrée prochaine.

DEMANDE le réexamen de la carte scolaire et le maintien des moyens éducatifs existants.

REGRETTE une approche arithmétique qui ne prend pas en compte les réalités des territoires ruraux.

Interventions :

B. PETIT indique que le DASEN s'est déplacé dans les locaux de la Communauté de Communes pour un échange avec les élus mais il a maintenu la fermeture des 2 postes.

M. MAROTEL souligne qu'à Mirebeau, la classe ULIS est intégrée dans les effectifs, ce qui aboutit à la fermeture d'une classe alors que les effectifs ne diminuent pas.

M-F COLLINET estime que peu d'élus se sont mobilisés lors des manifestations des parents d'élèves devant le rectorat (3 maires à la 1^{ère} manifestation et 1 maire lors de la seconde).

B. BETHENOD demande les conséquences de la fermeture de classe pour Renève.

M. MAROTEL précise que 94 élèves seront répartis sur 5 classes.

L. THOMAS souligne qu'il ne faut pas prendre en compte uniquement le nombre d'élèves par classe mais aussi certains dispositifs comme ULIS à Mirebeau, avec des enfants qui nécessitent une attention particulière, et qui présente une continuité avec la classe ULIS au collège.

L. BOISSEROLLES estime que la classe ULIS devrait être neutralisée dans le comptage.

A. CATRIN indique que le problème est que les fermetures de poste sont faites pour en ouvrir ailleurs. Une fermeture de classe est rapide mais l'ouverture beaucoup plus longue.

M. MAROTEL précise qu'il y a un changement de la politique nationale qui contraint le niveau local avec 27 postes à rendre à l'échelle départementale. Le dispositif ULIS n'est pas considéré comme une classe par l'Education Nationale.

R. de BRETTEVILLE indique que le conseil municipal de Champagne sur Vingeanne a pris une délibération pour s'opposer à la fermeture de classe sur Renève.

7. Convention avec le Véloraïl de la Vingeanne

Rapporteur : Didier LENOIR

Vu la délibération du 02 mars 2023 sollicitant le transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national à la Communauté de Communes pour une exploitation touristique,
Vu la délibération du 05 octobre 2023 approuvant la convention de financement avec SNCF Réseau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE la convention avec le véloraïl de la Vingeanne.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions :

Le Président précise que l'association du Véloraïl démarrera ses activités en juillet, compte-tenu des délais d'approbation de la Convention de Transfert de Gestion avec SNCF Réseau.

C. COLLET indique qu'elle s'abstient sur ce vote en raison de l'avis de son conseil municipal même si elle ne le partage pas. Elle souligne la nécessité de communiquer sur le futur projet sur OISILLY compte-tenu des inquiétudes liées aux potentielles nuisances.

Le Président confirme qu'une réunion est à prévoir avec l'association, la Communauté de Communes et la commune de OISILLY sur les projets d'extension du véloraïl.

8. Gestion des biodéchets de la restauration scolaire

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 38 voix pour, 4 abstentions et 3 contre :

AUTORISE la délégation de la collecte et du traitement des biodéchets de la restauration scolaire par convention à ALFACY dans l'attente d'une réponse effective du SMOM d'IS sur TILLE sur cette problématique.

VALIDE la mise en place de composteurs sur les sites de Bèze et de Renève.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

Le Président souligne la nécessité de trouver une solution pour respecter la réglementation, surtout au vu des quantités produites et dans l'attente d'une proposition du SMOM qui devra assumer cette prestation à terme.

H. de SAINT SEINE indique que c'est au SMOM de payer cette prestation mais qu'il n'est pas prêt sur la gestion des biodéchets, le syndicat estimant qu'il aurait jusqu'à la fin de l'année pour se mettre en conformité.

E. DONICHAK pense que ce coût sera répercuté par le SMOM à la Communauté de Communes.

R. de BRETTEVILLE rappelle qu'il a déjà alerté plusieurs fois sur l'absence de solutions proposées par le SMOM. Il n'est pas certain que les choses avancent dans l'année.

N. URBANO souligne qu'il faut trouver une solution et que celle-ci est la plus adaptée en attendant.

Le Président confirme qu'il est nécessaire de montrer l'exemple surtout au vu des services gérés par la Communauté de Communes et de la quantité de biodéchets produites.

L. BOISSEROLLES acquiesce le devoir d'exemplarité des collectivités.

N. GAVOILLE indique que le SMOM devrait investir dans la formation sur le compostage des biodéchets et que la solution proposée par ALFACY implique du transport.

J-M ROSEY précise que les biodéchets seraient traités par les familles si les enfants mangeaient chez eux.

L. THOMAS indique que le coût de cette prestation sera pris en charge par le budget général et que d'autres territoires en France sont beaucoup plus avancés sur le sujet.

9. Ouverture des crédits en investissement avant le vote du Budget Primitif

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits au chapitre 20 à hauteur de 7 218 € avant le vote du budget primitif 2024, pour financer, le site internet de l'Office de Tourisme - Article 205-115-633.

AUTORISE l'ouverture de crédits au chapitre 21 à hauteur de 5 335 € avant le vote du budget primitif 2024, pour financer, entre autres, les dépenses suivantes :

- Achat du mobilier pour la petite crèche à Fontaine pour 4 525 € - Article 21848-116 - 4221
- Achat d'un chariot pour la cuisine à Belleneuve pour 810 € - Article 2158-135-281

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2024.

10. Investissement 2024 - Demande de subventions

Rapporteur : Laurent THOMAS

1) Construction d'un pôle scolaire à Beire-le-Châtel

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de construction d'un pôle scolaire à Beire-le-Châtel regroupant les écoles d'Arceau, Beire-le-Châtel et Viévigne pour un montant total HT estimé à 10 342.137€.

SOLLICITE des aides de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, du Conseil Départemental de Côte-d'Or et de la CAF sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2) Equipement numérique des écoles maternelles à Belleneuve et Mirebeau

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE l'équipement en vidéoprojecteurs des écoles maternelles de Belleneuve et Mirebeau-sur-Bèze pour un montant total HT estimé à 2 316.98 €.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

3) **Sécurisation de l'escalier intérieur à l'école élémentaire à Bèze**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE l'installation d'un filet de protection sur toute la hauteur de l'escalier intérieur de l'école élémentaire de Bèze pour un montant total HT estimé à 3 900 € HT.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

4) **Création d'un placard à la salle de motricité de l'école maternelle à Belleneuve**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE la création d'un placard dans la salle de motricité de l'école maternelle de Belleneuve pour un montant total HT estimé à 3 345.93 € HT.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

5) **Mise aux normes et sécurisation de la clôture de la petite crèche « les p'tits cailloux » à Mirebeau-sur-Bèze**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE les travaux de mise aux normes de la clôture extérieure de la petite crèche « les p'tits cailloux » à Mirebeau-sur-Bèze pour un montant total HT estimé à 5 252.95 € HT.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et de la Caisse d'allocations familiales sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

6) **Remplacement de la clôture du périscolaire à Fontaine-Française**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le remplacement de la clôture du site périscolaire de Fontaine-Française, afin de diminuer les risques d'intrusion et d'augmenter la sécurité du site, pour un montant total estimé à 5 815 € HT.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et de la Caisse d'allocations familiales sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

7) **Etude préalable au transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE la réalisation, par un cabinet spécialisé, d'une étude préalable au transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2026 pour un montant total HT estimé à (inconnu à ce jour).

SOLLICITE des aides de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, du Conseil Départemental de Côte-d'Or et de l'Agence de l'eau sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

8) Réhabilitation de 3 logements à Fontaine-Française

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE la réalisation de travaux de réhabilitation de 3 appartements situés au 1^{er} étage de la Maison du Val de Vingeanne à Fontaine-Française, 2 logements d'urgence de type T3 et T4 et 1 logement pour un apprenti de type T2, pour un montant total estimé à 269 669 € HT.
SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et de la Caisse d'allocations familiales sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

B. BETHENOD demande à qui appartient la maison du Val de Vingeanne.

N. URBANO précise que le bâtiment appartient à la commune de Fontaine-Française et qu'il est mis à disposition de l'intercommunalité.

B. BETHENOD précise qu'en Côte d'Or, DETR/DSIL ne se cumulent pas, contrairement à d'autres départements. Une demande en ce sens sera faite au Préfet.

9) Réfection des 2 terrains de tennis à Mirebeau-sur-Bèze

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE la réfection des 2 terrains de tennis à Mirebeau-sur-Bèze (sol, clôture, tableau électrique, éclairage) pour un montant total HT estimé à 118 800 €.

SOLLICITE des aides de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, du Conseil Départemental de Côte-d'Or au titre du « patrimoine communal », de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Ligue Régionale de tennis BFC sur le montant total HT de la dépense.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

11. Projet cyclo-champêtre

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE l'organisation du cyclo-champêtre le 02 juin 2024.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

N. GAVOILLE souligne qu'il s'agit d'une belle initiative pour faire découvrir le territoire.

Le Président précise que cet événement est en partenariat avec la MFR de Quétigny et l'AIJAP.

12. Schéma de développement des aires de covoiturage

D. JACQUOT indique qu'afin de préparer le contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux a été effectué sur les aires de covoiturage. Un questionnaire a été envoyé à toutes les communes en août et des visites sur site ont été organisées.

A ce jour, le territoire de la Communauté de Communes ne dispose que d'une seule aire labellisée à Mirebeau-sur-Bèze. D'autres aires pourraient être créées sur le territoire afin de faciliter cette pratique et lutter de manière plus efficace contre l'autosolisme.

Les travaux à envisager sur les aires existantes seraient les suivants :

- Amélioration de l'intermodalité (bande cyclable, articulation avec la Voie verte)
- Pré-signalisations et signalisations covoiturage
- Marquage au sol (Nombre de places, emplacements PMR, cars, camping-cars)
- Éclairage nocturne et ajout de détection de présence

Concernant les pistes de priorisation des aires de covoiturage, deux axes structurants ont été identifiés, la Départementale 70 et la Départementale 960, ainsi que deux sites prioritaires : Mirebeau-sur-Bèze et Fontaine-Française

Interventions :

B. BETHENOD indique que l'Office de Tourisme interroge les communes sur la présence d'aires de covoiturage sur leur territoire (dans le cadre de l'élaboration d'une carte touristique), ce qui est un peu redondant avec le questionnaire déjà envoyé à ce sujet.

13. Information sur la trésorerie

A la date du 15 février 2024, la trésorerie s'élève à 324 899,98 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 117 983,41 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

14. Questions diverses

- A. MARNEF rappelle aux communes que suite au passage en M57, elles doivent transmettre les documents budgétaires aux conseillers municipaux 12 jours avant la séance de vote du budget.

Les prochains conseils communautaires auront lieu le **jeudi 04 avril 2024 à Fontaine-Française** et le **jeudi 20 juin 2024 à Mirebeau sur Bèze**.

La séance est levée à 22h10

Le Président,

Didier LENOIR



Le secrétaire,

Nicolas URBANO